



Comment rompre un contrat militaire ?

Par **helplolo**, le **07/10/2009** à **16:42**

Bonjour,

Je suis militaire depuis 2ans et 2mois et j'ai un contrat de 5 ans. Ce métier ne m'interesse plus du tout, au point de plus dormir la nuit d'avoir une boule d'angoisse en allant travailler.

Je veux donc rompre mon contrat mais correctement, j'ai penser que si j'avais un CDI ça marcherait mais en voyant ceertain témoignage je m'appercoi que se n'est pas évidant.

Donc si une personne peut me confirmé qu'un CDI n'y changera rien ça pourrai m'aidé?

Si non est-ce que une personne spasmophile peut etre réformé, car je le suis mais je l'ai toujours cacher?

Répondez moi SVP c'est vraiment urgent j'en peux vraiment plus et je veux pas que mon couple en assume les conscéquences.

Merci

A très vite